



Section académique de Rennes

## Déclaration préalable à la CAPA des AAE du 24 mai 2016

La CAPA de ce jour se tient alors que le Ministère de la Fonction Publique commence à mettre en œuvre les mesures contenues dans l'accord PPCR. Pour le corps des Attachés d'Administration de l'Etat du Ministère de l'Education Nationale, l'année 2017 avec la mise en œuvre du « transfert prime/point » et les revalorisations annoncées du point d'indice, devrait permettre pour l'immédiat une légère amélioration du pouvoir d'achat, malheureusement insuffisante au regard des années de stagnation que nous venons de subir. Les revalorisations des grilles indiciaires prévues par PPCR désormais inscrites dans les décrets vont aussi dans le bon sens. Elles ne prendront toutefois tout leur sens que si un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice corrige les effets désastreux de l'inflation ces dernières années sur le pouvoir d'achat des agents publics.

Ce n'est pas vraiment la mise en œuvre du RIFSEEP qui nous aura permis de voir nos salaires augmenter. La volonté académique de fonctionner à moyen constant, la mise en place du dispositif concomitamment à l'augmentation du prélèvement retraite et pour beaucoup d'entre nous des cotisations MGEN, a généré une diminution des payes en lieu et place de l'augmentation espérée. Concernant le RIFSEEP, l'académie souffre d'un important déficit d'information, les collègues n'ont pas été informés du groupe auquel ils sont rattachés et à quelle indemnité ils peuvent prétendre. Les personnels mutants, les entrants dans l'académie ne savent pas les montants qu'ils percevront sur leur nouveau poste et de nombreux points restent encore à examiner sur la prise en compte de l'expérience notamment.

Concernant la CAPA d'aujourd'hui, et en particulier le mouvement, nous déplorons comme les autres années, la faiblesse des postes vacants, entretenue par l'absence de postes proposés dans les services académiques et par les faiblesses des postes dans le supérieur. La complémentarité des filières ne joue vraisemblablement pas de la même façon dans toutes les universités bretonnes. Du coup certains secteurs de l'académie et en particulier le Morbihan connaissent une vraie absence de mouvement alors que la mobilité devrait être une réalité pour tous les collègues.

Enfin, dans le cadre du plan de requalification triennal des personnels, l'administration centrale avait fixé à quatre le nombre de requalifications de B en A à effectuer au titre de 2016 pour notre académie. Nous déplorons que ce nombre soit si faible et nous souhaitons savoir quels sont les personnels qui bénéficieront de ces mesures. Une discussion sérieuse sur les critères de ces requalifications est nécessaire, faute de quoi l'administration prend le risque de ternir le caractère positif de cette mesure. Les personnels ne comprendraient pas, en effet, que des effets d'aubaine ou des choix arbitraires assombrissent la mise en œuvre de ce plan de requalification.

Jean-Luc Pinon  
Commissaire paritaire AAE  
SNASUB-FSU

Françoise Lemonnier  
Commissaire paritaire AAE  
SNASUB-FSU